



26 novembre 2024

CIRCULAIRE CTOI 2024-60

Madame/Monsieur,

NOUVEAU COURRIER DE L'UNION EUROPEENNE CONCERNANT UN PROJET DE RECUPERATION DES DCP

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une nouvelle correspondance de l'Union européenne sur le projet communiqué dans la [Circulaire 2024-55](#).

Cordialement,

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièce jointe :

- Courrier de l'Union Européenne

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES
International Ocean Governance and Sustainable Fisheries
Regional Fisheries Management Organizations

Brussels,
MARE.B.2/MV/Ares(2024)

Secrétariat de la CTOI
IOTC-Secretariat@fao.org

Chère Mme Jung-re Riley Kim, cher M. De Bruyn,

Faisant suite à ma correspondance du 18 octobre 2024 dernier, (réf ARES(2024) 7461874), je souhaiterais vous informer de la poursuite du projet pilote lancé par une entreprise européenne en accord avec l'administration espagnole et visant à récupérer des DCP dérivants dans la zone de compétence de la CTOI.

La durée de ce projet pilote sera du 20 novembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2024 et la zone d'opération de collecte des DCP sera à partir de 65° jusqu'à la frontière des ZEE des Maldives, de l'archipel des Chagos et de l'Inde.

La présente délégation reste déterminée à communiquer toute évolution ultérieure du projet pilote et à transmettre aux parties intéressées les précieux résultats éventuels de ces activités de récupération.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre le présent courrier aux Membres de la CTOI.

Traduction

Directeur Général de Atunsa, Jon Zulueta

En réponse à votre correspondance concernant la possibilité de renouveler la campagne de récupération des DCP dans l'océan Indien en utilisant le navire Archanda, et après avoir analysé les résultats de la campagne actuelle, nous confirmons que la campagne pilote visant à évaluer la possibilité de lancer des campagnes de collecte des DCP pourra être poursuivie, compte tenu de la nécessité de répondre, à partir du 01.01.2025, aux dispositions du point 29 (collecte des DCP) de la Résolution 24/02 *Concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI*.

L'autorisation de renouvellement de la campagne pilote est soumise aux conditions suivantes :

1. Le projet pilote durera du 20 novembre 2024 au 20 décembre 2024.
2. La zone d'opération de collecte des DCP sera à partir de 65° jusqu'à la frontière des ZEE des Maldives, de l'archipel des Chagos et de l'Inde.
3. Les activités seront suivies par SSN.
4. Des rapports mensuels des coordonnées des bouées et une vidéo d'observateur doivent être remis immédiatement après la fin du projet. L'entreprise fournira le rapport d'évaluation correspondant provenant de l'entreprise procédant à l'observation.

La Commission européenne informera la CTOI de la mise en œuvre de ce projet pilote.

Directeur Général des pêches durables
RAMON DE LA FIGUERA MORALES